Noirmoutier-en-l'Ile

. Duest France 15/02/2014.

Bilan des désordres et des travaux engagés après les intempéries

Suite aux forts coups de vent qui se sont produits ces dernières semaines, des dégâts ont été relevés sur huit points important des ouvrages de protection face à la mer et des travaux ont été réalisés et programmés.

Perré de Luzan et Lutins, à Noirmoutier-en-l'Île: désordres ponctuels des enrochements. Digues du Devin à Noirmoutier-en-l'Île et L'Épine : érosion ponctuelle de la chaussée et dégradations sur les épis et les cales. Perré de Saint-Jean, à L'Épine : affaissement de 50 m de perré et désordres cale de la Cabane. Épi de la Martinière, à L'Épine : contournement de l'épi en bois et désorganisation du perré. Perré des Éloux, à L'Épine : multiples désordres. Muret de la pointe de la Fosse, à Barbâtre : brèches multiples. Perré des Souzeaux, à Noirmoutier-en-l'Île : effondrement ponctuel de la voirie suite à l'érosion du pied d'ouvrage. Mur de la Blanche, à Noirmoutier-en-l'Île : ravinement interne par surverse.



Secteur des Éloux où un rechargement en sable va être effectué afin d'assurer le maintien du trait de côte.

Les sites des Éloux, des Souzeaux et de la Pointe de la Fosse sont les secteurs ayant subi les plus forts dégâts. Des travaux d'urgence ont été menés dès les 3 et 4 janvier aux Éloux et aux Souzeaux. Des travaux pérennes ont ensuite été effectués pour sécuriser ces deux ouvrages. En ce qui concerne la Pointe de la Fosse, les travaux de sécurisation

démarrent cette semaine.

Au total, 160 000 € HT de travaux ont été réalisés ou sont planifiés pour ce mois-ci. Par ailleurs, afin d'assurer le maintien d'un trait de côte sur le secteur des Éloux, un dispositif de protection souple va être mis en place dans les prochains jours par le biais d'un rechargement en sable, pour un montant de 35 000 €

Hydrocarbure: le nettoyage des plages se poursuit

Dès vendredi 7 février, les services municipaux des quatre communes de l'île avaient détecté la présence ponctuelle d'hydrocarbures sur les plages de la côte ouest. Ils ont procédé rapidement à leur enlèvement en coordination avec les services de la préfecture de Vendée et le Sdis (Service départemental d'incendie et de secours).

Les équipes continuent de procéder au nettoyage des plages. La fermeture des plages de Barbâtre, La Guérinière et L'Épine est toujours maintenue. Seules les plages de Noirmoutier-en-l'Île sont rouvertes, à l'exception de la plage de Luzéronde.

Les maires des quatre communes ont porté plainte en vue d'une indemnisation pour préjudice écologique.



Les équipes continuent de nettoyer les plages.

■ Conseil municipal

Mardi 18 février, 19 h, mairie, salle du conseil. Principaux points à l'ordre du jour : vote des taux des taxes communales ; diverses conventions d'occupation et d'exploitation ; plan de circulation vélos ; collecte des déchets ; conventions avec le Sydev ; résidence jeunes actifs ; subventions pour les classes de découverte ; emplois saisonniers.